REGLEMENT COURSE, ORRYGEOISE 2026

Départ : ORRY-LA-VILLE PLACE DE LA LIBERATION le dimanche 20 septembre 2026 à 9h30. Chaque épreuve est limitée aux nombres départs.

Conditions générales

Les concurrent(e)s s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

Barrières horaires

-Maratrail Barriere horaire pour le passage du mi marathon (26eme km) 4h00.

-Pour toutes les autres courses, Il n'y a pas de barrières horaires (*le* coureur doit respecter une course saine pour la distance qui l'a choisi)

« Pour toutes les courses : *L'arrivée du Maratrail doit être avant* 15h30 *place de la libération Orry-la-Ville* »

L'arrivée de toutes les autres courses doivent être avant 14h *place de la libération Orry-la-Ville* »

Ravitaillement :

Des postes de ravitaillement seront disposés sur le parcours. C'est une épreuve en semi-auto-suffisance. En dehors de ces postes, chaque traileur doit donc être autonome sur le plan alimentaire et disposer de suffisamment de nourriture et d'eau pour combler ses besoins

Matériel obligatoire :

Il est vivement conseillé de ne pas négliger le matériel obligatoire préconisée par l'organisation pour des raisons de sécurité et de bien-être pendant la course.

Un Kamelle 1L ou 1ceinture avec 2 contenants, Une couverture de survie, Un téléphone avec nº pc course, Gels, alimentation.

Date et horaires à retenir.

A) **Dates** :

Ouverture des inscriptions le 20 février 2026 clôture des inscriptions le samedi 19 septembre 2025 (dans la limite des places disponibles)

Tarif changeant à la date du 07 septembre 2026

Si l'une des courses est complète, l'inscriptions à cette course pourra être clôturées avant.

Droit d'inscription par concurrent :

Inscription en ligne à privilégier sur notre site

https://orrygeoise.adeorun.com

Rappel : -votre inscription est strictement personnel, en cas d'empêchement, celle-ci ne peut ni être ni vendu, ni rétrocéder. Si vous ne possédez pas de licence le PPS est obligatoire pour participer. Aucune inscription ne sera validée sans votre « Parcours de Prévention Santé »

https://pps.athle.fr/

(Celui-ci devra avoir moins de trois mois)

Votre inscription définitive ne sera possible qu'avec votre paiement + l'envoi immédiat de votre PPS. Les personnes ayant un dossier d'inscription incomplet au 18 septembre 2026 ne seront pas inscrites aux courses et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves.

Attention :

Principe :

Participation aux compétitions (arrêté ministériel du 24 juillet 2017)

L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée.

A) dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L231–2 et L231–3 du code du sport les participants devront être :

-ou titulaire d'une licence athlétisme compétition, athlétisme Running ou athlétisme entreprise délivré par la FFA (*)

-ou titulaire d'une licence délivrée par les saisons au courant par la Fscf fscgt ufolep ugsel unss faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » (autorisation médicale « en compétition » sur la carte, licence, sur une étiquette autocollante apposer) (*)

(*) =Fournir une photocopie du ou des documents correspondant (année en cours).

Annulation d'engagement /Remboursement :

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être ***justifié par un certificat médical*** *et devront nous parvenir* ***avant*** *le 31 aout 2026.*

Celui-ci sera à hauteur de :60 % du montant de l'inscription vous seront remboursés.

Les remboursements seront traités au plus tard deux mois après *l'épreuve 2025.*

Catégories 2026 :

Catégories FFA Running & Trail (2026–2027)

Répartition des catégories d'âge selon la FFA, avec distances maximales en compétition.

CATÉGORIE	ÂGES	ANNÉES	DIST. MAX	CODE
Baby Athlé	– 7 ans	2021 et après	–	BB (U7)
École d'Athlétisme	7 – 9 ans	2018 – 2020	–	EA (U10)
Poussin	10 – 11 ans	2016 – 2017	1500 m	PO (U12)
Benjamin	12 – 13 ans	2014 – 2015	3000 m	BE (U14)
Minime	14 – 15 ans	2012 – 2013	5000 m	MI (U16)
Cadet	16 – 17 ans	2010 – 2011	15 km	CA (U18)
Junior	18 – 19 ans	2008 – 2009	25 km	JU (U20)
Espoir	20 – 22 ans	2005 – 2007	Illimitée	ES (U23)
Senior	23 – 34 ans	1993 – 2004	Illimitée	SE
Master	35 ans et +	1992 et avant	Illimitée	MA

Détail des Masters

Master 0	35 – 39 ans	1988 – 1992	Illimitée	M0
Master 1	40 – 44 ans	1983 – 1987	Illimitée	M1
Master 2	45 – 49 ans	1978 – 1982	Illimitée	M2
Master 3	50 – 54 ans	1973 – 1977	Illimitée	M3
Master 4	55 – 59 ans	1968 – 1972	Illimitée	M4
Master 5	60 – 64 ans	1963 – 1967	Illimitée	M5
Master 6	65 – 69 ans	1958 – 1962	Illimitée	M6
Master 7	70 – 74 ans	1953 – 1957	Illimitée	M7
Master 8	75 – 79 ans	1948 – 1952	Illimitée	M8
Master 9	80 – 84 ans	1943 – 1947	Illimitée	M9
Master 10	85 – 89 ans	1942 et avant	Illimitée	M10

- Dossards :

* A ORRY-LA-VILLE, SAMEDI 19 septembre 2026, de14h30 à 18h00

Les horaires définitifs seront précisés ultérieurement.

Chaque concurrent, devra venir retirer personnellement son dossier, en présentant une pièce d'identité avec photo.

-Si un empêchement imprévisible pour venir chercher un dossard une autorisation écrite avec photo copie de la CI devra être amené après autorisation auprès de l'organisation. -

- Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de la puce, il devra être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course. Il devra toujours être mis au-dessus de tout vêtement

Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, porte dossard...) et bien l'attacher afin qu'il soit toujours visible. « devant le coureur »

Le dossard sera aussi votre laissez-passer. Il sera nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

Attention : En cas d'empêchement, un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre. S'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans PPS) est engagée.

Classements :

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général.

Les distances maximales autorisées par catégories de course à pied sur route et en trail

- Poussin (U12) : 1,5 kilomètres
- Benjamin (U14) : 3 kilomètres
- Minime (U16) : 5 kilomètres *(Ekiden non autorisé)*
- Cadet (U18) : 15 kilomètres
- Junior (U20) : 25 kilomètres

- Espoir, senior, master : illimitée

Il faut être âgé(e) d'au moins 14 ans (minime) pour s'aligner sur un 5 km, au moins 16 ans pour participer à un 10 km, au moins 18 ans à un *semi-marathon*, et au moins 20 ans à un *marathon*.

Le tableau des catégories d'âge de la FFA pour la saison 2026-27

Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques sans podium

Le classement, C'est le nom qui figurera au scratch.

Remise des Prix :

-Pour le podium : Médaille et/ou lots seront offerts.

Seuls les trois premiers au scratch seront amenés à être appelé sur le podium

Podium Masculin et Féminin

Postes de pointage :

Les postes de pointage seront répartis le long du parcours. Les pointages électroniques se feront grâce à la détection de la puce collée sur le dossard. Ils sont destinés à assurer le classement et le suivi des compétiteurs en temps réel.(tous concurrents n'étant pas passé au pointage pourra être disqualifié)

L'emplacement de certains autres postes de pointages électroniques appelés les points de contrôles ne sera pas communiqué. D'autres contrôles manuels seront effectués par les équipes de direction des courses, tout au long du parcours. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé.

La santé et le sport :

Lutte antidopage

L'organisation de L'ORRYGEOISE s'inscrit pleinement dans la démarche destinée à traquer la tricherie et mettra en œuvre la procédure prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFA, si l'épreuve devait être retenue pour un contrôle.

Le choix des compétiteurs contrôlés appartient au médecin désigné et ne cible pas forcément l'élite, les licenciés ou les non licenciés, il définit également le nombre de contrôles à réaliser.

Disqualification:

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage
-

Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro 06 74 34 16 25/06 71 61 58 59 qui sera précisé sur le carnet de route et/ou sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

Abandon suite à une blessure

En cas d'abandon par suite d'une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical met en œuvre les moyens adaptés.

Assistance Médicale :

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entrainant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale.

Boisson et Nourriture :

Le principe de cette course est la semi-autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes de ravitaillement approvisionnent les participants en boissons et en nourriture de type course. Entre ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

Environnement et respect :

Le parcours se trouve en Zone NATURA 2000 Le PNR (Parc National Régional) nous autorise à y accéder sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides.

Disqualification : en cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses détritus jusqu'au **ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.**

La nature est si belle, respectons-la !

En cas d'annulation ou de neutralisation de la course, l'organisation ne procèdera à aucun remboursement d'inscription mais s'engage à faciliter l'inscription des concurrent(e)s arrêté(e)s pour l'édition suivante.

Sécurité :

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

Conformément à la circulaire interministérielle n° DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013, cette épreuve sportive bénéficie du régime de la priorité de passage. Attention chaque coureur **doit respecter le code de la route**

Droit à l'image :

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Données personnelles :

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Tout participant(e) aux courses peut avoir accès aux données personnelles le concernant.

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

Mise Hors Course :

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Ce concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux Éditions suivantes.